



## Avis d'appel public à la concurrence

### **Pouvoir adjudicateur**

Désignation :

Ville de Ruelle Sur Touvre

Mairie

Place Auguste Rouyer

BP 30053

16600 RUELLE SUR TOUVRE

Téléphone : 05.45.65.62.95

Fax : 05.45.65.77.39

Courriel : [mairie@ville-ruellesurtouvre.fr](mailto:mairie@ville-ruellesurtouvre.fr)

Adresse internet : <https://www.ville-ruellesurtouvre.fr>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur** : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

**Objet de l'accord-cadre** : Travaux d'aménagement de la voirie communale de Ruelle Sur Touvre sur 2022/2025.

**Forme de l'accord-cadre** : Accord-cadre à bons de commande

**Type d'accord-cadre de travaux** : Exécution

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

L'accord-cadre débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée initiale de 1 an. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 1 année. L'acheteur prend par écrit la décision de reconduire ou non l'accord-cadre 3 mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Le montant minimum annuel de commandes pour la période initiale ainsi que pour chacune des 3 périodes de reconductions est de 100 000.00 euros HT.

Le montant maximum annuel de commandes pour la période initiale ainsi que pour chacune des 3 périodes de reconductions est de 400 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée totale de l'accord-cadre (4 ans) est de 400 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée totale de l'accord-cadre (4 ans) est de 1 600 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant de l'accord-cadre est de 5 %. Cette retenue de garantie ne peut être remplacée que par une garantie à première demande.

Une avance est prévue pour la période initiale ainsi que pour chacune des périodes de reconduction. A minima, son montant est égal à 5 % du montant minimum de la période. Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

#### **Présentation de candidature**

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

#### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

##### **Capacité économique et financière :**

- les bilans ou extraits de bilans concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- la déclaration appropriée de banques
- la preuve d'une assurance pour risques professionnels

##### **Capacité technique et professionnelle :**

- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre.

**Procédure :** MAPA ouvert

#### **Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du titulaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

### **Renseignements d'ordre administratif**

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2021\_06

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 29/09/2021

*Date limite de réception des offres* : 03/11/2021 à 12 : 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par virement après mandatement.

Modalités de financement des prestations : fonds propres.

### **Avis périodique**

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre**

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Poitiers

15 rue de Blossac

CS 80541

86020 POITIERS CEDEX

Tél : 05.49.60.79.19

Fax : 05.49.60.68.09

Courriel : [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr)

Adresse internet : <http://poitiers.tribunal-administratif.fr>

### **Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>. L'offre est transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé sera prise en compte.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

### **Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

#### **Autres Informations**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

#### **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>, au plus tard avant le 15/10/2021.

#### **Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre technique et administratif peuvent être obtenus auprès du Maître d'ouvrage :**

Monsieur Jérôme DELAPRE, Directeur des Services Techniques de Proximité

Direction Aménagement et Cadre de Vie

Ville de Ruelle Sur Touvre

Mairie

Place Auguste Rouyer

BP 30053

16600 RUELLE SUR TOUVRE

Tél : 05.45.65.89.33

Fax : 05.45.65.77.39

Courriel : [mairie@ville-ruellesurtouvre.fr](mailto:mairie@ville-ruellesurtouvre.fr)

Horaires d'ouvertures :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.